



**HAL**  
open science

## L'absence et le “ non-dit ” dans les fonds d'archives

Jérôme Allain

► **To cite this version:**

| Jérôme Allain. L'absence et le “ non-dit ” dans les fonds d'archives. 2015. hal-01243348

**HAL Id: hal-01243348**

**<https://hal.science/hal-01243348v1>**

Preprint submitted on 16 Dec 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

**L'ABSENCE ET LE « NON-DIT » DANS LES FONDS D'ARCHIVES.  
ETUDE D'UN CAS PRATIQUE, LA THESE D'ANNETTE SMITH CONSACREE  
AUX ROMANS DE NICOLE VEDRES**

Jérôme ALLAIN

Quel que soit le champ disciplinaire du chercheur, celui-ci ira à la rencontre de documents et de pièces d'archives pour commencer ou poursuivre ses travaux. Synonyme de souvenirs<sup>1</sup>, les archives sont pour la plupart des personnes des documents anciens, voire précieux, soigneusement protégés et dont l'intérêt ne semble être perçu que par les érudits, les professeurs et les archivistes eux-mêmes. Pourtant, l'« archive » informe à travers son contenant, son contenu et sa forme.

Alors que les technologies de l'information et de la communication semblent prendre une place de plus en plus prédominante à notre ère, elles ont également leur place au sein des archives conservées dans le monde entier. En 2010, lors du congrès du Conseil International des Archives qui se déroula en République de Corée, ses membres ont rappelé l'importance des nouvelles technologies et leur usage dans le milieu archivistique : « Les archivistes ne doivent pas laisser passer les opportunités présentées par les nouvelles technologies pour introduire de nouvelles façons de travailler. Appliquer les nouvelles technologies avec imagination pourra rendre la gestion de l'information plus efficace, et permettra à un public plus nombreux de consulter les archives en ligne. Les archivistes devraient employer les nouvelles technologies pour répondre aux besoins des usagers, assurer la préservation des informations qui leur sont confiées et se conformer aux normes archivistiques les plus élaborées<sup>2</sup>. »

Depuis plusieurs siècles, le milieu professionnel archivistique conçoit et développe des instruments de recherche afin d'améliorer le traitement de documents et d'articles et d'en faciliter les accès au chercheur, lecteur et professionnel. Le bordereau de versement, l'inventaire analytique ou le répertoire, sont autant d'instruments de recherche manuscrits,

---

<sup>1</sup> J'emprunte ce terme à Patrice Marcilloux lors de son intervention du 1<sup>er</sup> mars 2012 à l'université de Rennes 2 intitulée, *Archives, archive, archivistique : les mots et les choses aujourd'hui*.

<sup>2</sup> En ligne [<http://www.ica.org/3677/objectif-stratgique-2/influencer-le-dveloppement-et-lusage-des-nouvelles-technologies>]. Dernière consultation le 24 avril 2012.

imprimés, ou informatisés, qui énumèrent et décrivent des documents ou des articles afin de faire connaître au lecteur les fonds mis à sa disposition. Produits par l'archiviste, ces outils sont indéniablement liés à l'évolution des technologies de l'information. Grâce à la norme DTD EAD<sup>3</sup> utilisée pour le traitement des archives, il est désormais possible « d'identifier la nature et les niveaux des parties de texte ainsi balisées et de développer à partir de ces balises des outils d'interrogation et de recherche<sup>4</sup> », de pouvoir consulter un instrument de recherche à partir d'un ordinateur. Pour exemple, l'arrivée au Louvre de la console portable Nintendo 3DS qui offre aussi la possibilité aux visiteurs de visualiser en trois dimensions des œuvres d'art. On peut même dire que l'association archives/technologie de l'information permet de valoriser les fonds tout en offrant la possibilité au chercheur d'explorer d'autres axes de recherche. Je citerai comme dernier exemple, la possibilité de travailler sur la reproduction numérique d'un tableau et ainsi de permettre à la personne « de passer aisément de la photographie en lumière rasante à la photographie dans l'infrarouge et à la radiographie<sup>5</sup>. » Il apparaît donc, à travers ces quelques exemples, que les archives, les instruments de recherche et les technologies de l'information sont complémentaires.

Néanmoins, il faut garder à l'esprit que les instruments de recherche tout comme les technologies de l'information ne sont qu'un moyen et non une finalité en soi. Les archives face aux nouvelles technologies amènent à s'interroger sur la question de conservation ainsi que de falsification et d'intégrité des fonds récoltés et versés : comment préserver la légitimité d'un document ou d'un article dans le temps, en particulier lorsque celui-là est dématérialisé ? Une autre difficulté peut également apparaître, la multiplication des technologies de l'information au service des archivistes, chercheurs, lecteurs et professionnels ne peut effacer ce qui définit l'essence même des archives, ce que Marie-Anne Chabin appelle le non-dit<sup>6</sup>. Car, qu'elles soient dématérialisées ou non, comme l'auteur le stipule dans son ouvrage, *Je pense donc j'archive*, « toute archive, même la plus anodine, a toujours un “non-dit”, imperceptible peut-être mais présent<sup>7</sup> ». En effet, quel que soit le support de l'information à transmettre, l'*archive* est créée avec ce que j'appelle ici un *manque* : une absence d'information - en partie ou dans sa totalité – pourtant mentionnée ou à laquelle fait référence

---

<sup>3</sup> La norme DTD EAD, créée en 1993, signifie Document Type Definition Encoded Archival Description.

<sup>4</sup> SIBILLE Claire, *Description archivistique : nouvelles technologies, nouvelles compétences ?*, mai 2006, p. 2 [en ligne], [http://20090209.archiwa.gov.pl/repository/wz/VII%20Konferencja/Papers/C\\_Sibille\\_Description%20archivistique...pdf](http://20090209.archiwa.gov.pl/repository/wz/VII%20Konferencja/Papers/C_Sibille_Description%20archivistique...pdf)]. Dernière consultation le 5 mai 2012.

<sup>5</sup> Centre de recherche et de restauration des musées de France, site officiel [en ligne], [http://www.c2rmf.fr/pages.page\\_id18571\\_u112.htm](http://www.c2rmf.fr/pages.page_id18571_u112.htm). Dernière consultation le 30 mars 2014.

<sup>6</sup> CHABIN Marie-Anne, *Je pense donc j'archive*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 135.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 151.

le document d'archives. Et c'est ce « non-dit » que nous retrouvons dans l'usage des technologies de l'information qui parfois peut même en créer d'autre(s). Nous sommes alors en droit de nous demander si la présence de non-dits dans un document d'archives a une réelle incidence ? C'est ce que je vais tenter de mettre en évidence par l'affirmative en prenant pour cas pratique ma recherche consacrée à Nicole Vedrès lors du dépouillement de fonds conservés à l'IMEC de Caen, l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine. Nicole Vedrès est une figure importante du de Saint-Germain-des-Prés de l'après-guerre. Auteur, réalisatrice et chroniqueuse française, elle a réalisé le film de montage *Paris 1900* sorti en 1947 ainsi qu'écrit plusieurs ouvrages tels que *les Cordes rouges* ou *Fin de septembre*, publiés respectivement en 1953 et 1962. Elle est plus connue en tant que chroniqueuse pour *le Mercure de France* ainsi que pour ses interventions dans l'émission télévisée *Lectures pour tous* de 1953 à 1965 ou l'émission radiophonique *Le Masque et la plume*.

Quel que soit le sujet de sa recherche, le chercheur consulte différents sites Internet<sup>8</sup> tels que le « catalogue du Système Universitaire de Documentation » (Sudoc), « le portail de recherche pour les thèses françaises » (theses.fr), ou encore « l'Atelier National de Reproduction des Thèses » (ANRT), afin de s'assurer que le travail qu'il s'apprête à mener n'a pas déjà été entrepris. J'ai moi-même fait cette démarche et je n'ai identifié aucune thèse consacrée à Nicole Vedrès et son œuvre. Pourtant, les documents et articles conservés à l'IMEC de Caen vont contredire cette affirmation. S'il n'existe pas de fonds Nicole Vedrès, les instruments de recherche produits par les archivistes et mis à la disposition du lecteur ont permis en effet d'identifier dans différents fonds l'existence de documents d'archives mentionnant son nom<sup>9</sup>. Soulignons également que la principale difficulté de l'archiviste lorsqu'il catalogue les nouveaux fonds, est de relever quels noms ou quels mots feront l'objet d'une demande dans un futur plus ou moins proche. Ce travail, quelles que soient les précautions prises par l'archiviste, implique nécessairement l'apparition ou la conservation de non-dits déjà présents dans les archives.

---

<sup>8</sup> Pour plus d'informations, consulter le site Internet ABES (agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur), section thèses.

<sup>9</sup> Illustration 1.

L'un des premiers fonds consultés se trouve être celui des éditions du Seuil<sup>10</sup>. Outre la correspondance éditoriale entre Nicole Vedrès et François-Régis Bastide, conseiller littéraire aux éditions du Seuil à partir de 1953, ce dossier contient également des lettres publiées entre 1970 et 1972 dans lesquelles il est question de rendre hommage à Nicole Vedrès à travers un ouvrage épistolaire, comme le témoigne une lettre du 26 mai 1970 écrite par François-Régis Bastide à l'attention d'Annette Smith (docteure en littérature étrangère à l'institut technologique de Californie) : « Je souhaite comme vous qu'un texte écrit perpétue le souvenir de Nicole Vedrès [...]. Je le souhaite tant que, depuis plusieurs mois, j'essaie de réunir les éléments d'une correspondance de Nicole Vedrès avec ses amis. [...] Quant à votre projet d'un autre livre plus bref, je vais y penser et y faire penser<sup>11</sup>. » Ce recueil de correspondances ne verra pas le jour comme le mentionne une autre lettre du 7 juin 1972 toujours de François-Régis Bastide à l'attention d'Annette Smith : « Madame, Comme suite à votre lettre du 27 mai, je suis désolé de devoir vous dire qu'après bien des hésitations, j'ai pris la décision de ne pas publier ce choix de correspondance de Nicole Vedrès<sup>12</sup>. » Le courrier auquel fait référence François-Régis Bastide rappelle des faits remontant à deux ans. Dans cette lettre du 27 mai 1972, cette fois-ci adressée à François-Régis Bastide, Annette Smith exprime en français sa détermination de contribuer à la publication d'un ouvrage, quel qu'il soit : « Monsieur, Je m'excuse de rouvrir à deux ans de distance, un dossier que vous considérez peut-être comme fermé, mais votre dernière lettre (dont j'inclus une copie) semblait m'y autoriser. Je suppose que vous avez eu maintenant tout loisir de décider si le Seuil publiera des travaux critiques sur Nicole Vedrès autres que le recueil de correspondance auquel vous travailliez alors. De mon côté, je reste, naturellement, désireuse de contribuer à un hommage à Nicole Vedrès, sous quelque forme que ce soit<sup>13</sup>. » Le projet de publication des travaux critiques restera sans suite par François-Régis Bastide. Pourtant dans ce même courrier, Annette Smith poursuit en écrivant : « mon interprétation de son œuvre, toute inattendue qu'elle est, est une lecture bien contemporaine d'un auteur qu'on a tort, je crois, de limiter à sa carrière d'essayiste et de parisienne<sup>14</sup>. » Il semble donc qu'Annette Smith ait écrit

---

<sup>10</sup> Je remercie à cette occasion André Derval (Directeur des collections), et David Castrec (archiviste) de l'Institut Mémoire des Editions Contemporaines qui m'ont permis et facilité l'accès aux documents d'archives nécessaires dans mes travaux consacrés à Nicole Vedrès.

<sup>11</sup> Lettre de François-Régis Bastide à Annette Smith du 26 mai 1970 (fonds Seuil, cote : SEL2.S3 B140 D3). Consultés entre le 23 et le 25 novembre 2011 à l'IMEC de Caen.

<sup>12</sup> Lettre de François-Régis Bastide à Annette Smith du 7 juin 1972 (fonds Seuil, cote : SEL2.S3 B140 D3). Consultés entre le 23 et le 25 novembre 2011 à l'IMEC de Caen.

<sup>13</sup> Lettre d'Annette Smith à François-Régis Bastide du 27 mai 1972 (fonds Seuil, cote : SEL2.S3 B140 D3). Consultés entre le 23 et le 25 novembre 2011 à l'IMEC de Caen.

<sup>14</sup> *Id.*

un livre portant sur l'œuvre de Nicole Vedrès. Mais de quelle œuvre parle-t-elle ? Est-ce l'ensemble des publications de Nicole Vedrès, recueil de chroniques, essais et romans confondus ? Malgré les informations identifiées dans ces lettres, le reste de cette correspondance n'apporte aucun élément de réponses supplémentaires et ce travail, auquel elle fait référence, n'apparaît plus dans ses autres courriers.

D'autres questions demeurent sans réponses : Qui sont les amis cités par François-Régis Bastide ? Quel événement relaté dans son courrier du 7 juin 1972 le conduit à ne pas faire publier ces lettres ? Que faut-il comprendre par la publication de travaux critiques évoqués dans les différents courriers ? Est-ce que le livre dont Annette Smith parle en 1972 et dont elle serait l'auteure est le même que celui cité par François-Régis Bastide en 1970 ? Cette absence d'informations confirme ce que Marie-Anne Chabin nomme le « non-dit » et qu'elle classe en trois catégories. La première catégorie est ce qu'elle appelle le « non-dit par négligence », l'absence de date, un destinataire non identifié, etc. Ici, Annette Smith ne dit pas si l'ouvrage qu'elle a terminé en 1972 est le même qu'elle a évoqué dans son courrier deux années auparavant. La deuxième catégorie, présentée dans l'ouvrage de Marie-Anne Chabin, se rapporte aux « oublis volontaires ou intentionnés » : l'action de passer sous silence une partie des fournitures facturées. Ici, il n'est pas mentionné les noms des amis de Nicole Vedrès, alors que François-Régis Bastide les qualifie de « meilleurs ». La troisième et dernière catégorie porte sur les « indices formels ». Il s'agit, pour ce troisième type de non-dit, de ne pas effacer la forme au profit du fond. L'exemple donné par l'auteur porte sur la présence de documents originaux émettant un ordre de réquisition durant la Seconde Guerre mondiale dans un dossier qui ne doit comporter que des copies. Selon l'auteur, la présence de tels documents suggère que l'ordre n'a pas été exécuté et conduit à l'hypothèse d'« une résistance passive du signataire<sup>15</sup> ». Pour cette étude de cas, le fait de ne pas avoir trouvé d'autres documents d'archives se rapportant à l'ouvrage d'Annette Smith mentionnée dans ces lettres nous donne à penser que son livre a pu ne pas être terminé. De même, l'absence d'un contrat dans le dossier d'archives associé au nom de Smith ou Vedrès conduit à dire que cet ouvrage n'a pas non plus été publié. Enfin, François-Régis Bastide ne cite aucune référence tirée de ce livre, alors que celui-ci a pour habitude de mentionner dans ses courriers éditoriaux une partie ou le titre en son entier. Ce dernier point est aussi un indice formel qui tend à dire que l'ouvrage d'Annette Smith, tout comme l'ouvrage épistolaire, n'a pu voir le jour.

---

<sup>15</sup> CHABIN Marie-Anne, *op.cit.*, p. 152.

Dans une autre boîte d'archives du fonds Seuil, je prends connaissance de la fiche des auteurs qui ont collaboré avec cette maison d'édition. Si celle de Nicole Vedrès est présente, je remarque plusieurs annotations manuscrites. Deux dates ont été ajoutées ainsi que le mot thèse, en bas de la fiche cartonnée. Cette information, incomplète, puisque son auteur s'est gardé d'en noter l'auteur, le titre et la date, tend à confirmer l'existence de « travaux critiques » énoncés dans la lettre d'Annette Smith du 27 mai 1972. Toutefois, il faut se préserver de toutes interprétations hâtives face à ce type de document, car comme l'écrit Arlette Farge dans son ouvrage *Le goût de l'archive* : « on peut tout faire dire aux archives, tout et le contraire, puisqu'elles parlent du réel sans jamais le décrire<sup>16</sup> » et ajoute que par leur usage « [...] il faut se tenir loin de l'archive-reflet où l'on ne puise que des informations et de l'archive-preuve qui achève des démonstrations, avec l'air d'en finir une fois pour toutes avec le matériel<sup>17</sup>. » En d'autres termes, la présence du terme « thèse » dans ce document d'archives peut conduire à une surinterprétation, voire même erronée.

En faisant abstraction de la correspondance entre François-Régis Bastide et Annette Smith – dans le cas où l'article n'aurait pas été consulté – ce document pourrait s'interpréter de deux façons. Tout d'abord, puisqu'il s'agit de la fiche de l'auteur, le mot thèse aurait pu signifier que Nicole Vedrès a écrit une thèse. Enfin, une seconde interprétation conduirait à fonder l'hypothèse qu'une thèse consacrée à Nicole Vedrès aurait été publiée et pourrait manquer d'un certain intérêt pour l'éditeur, puisqu'il ne fait aucunement mention de la date de publication et de la maison d'édition auquel est rattaché cet ouvrage critique.

Les autres dossiers du Seuil consultés n'apportent aucune autre information se rapportant de près ou de loin à une thèse consacrée à Nicole Vedrès. Pourtant, malgré l'absence d'une quelconque trace d'ouvrages universitaires, l'évocation d'une thèse n'a pas été inscrite par un simple concours de circonstances et une première hypothèse tend à montrer que cette annotation a été ajoutée après avril 1965 (soit après la dernière date dactylographiée sur ce document).

Le troisième et dernier fonds est celui de Bernard Dort. L'un de ces dossiers que l'on m'a autorisé à consulter contient une série d'articles découpés dont le sujet est la disparition de Nicole Vedrès ainsi qu'une pochette dans laquelle se trouvent deux documents. Le premier, un texte composé de trois pages dactylographiées et signé Annette Smith, débute de la façon suivante : « Les quelques derniers mots de cet avant-propos sont insuffisants à

---

<sup>16</sup> FARGE Arlette, *Le Goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, 4<sup>e</sup> de couverture.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 146.

exprimer ma gratitude à tous ceux qui m'ont aidée à mener mon travail à terme : en premier lieu, M. le Professeur Jacques Robichez qui, à douze-mille kilomètres de distance, a fait confiance à mon sujet et n'a cessé de me guider d'une main ferme dans les grandes lignes comme dans le détail. Mon université, Claremont Men's College, m'a beaucoup facilité la tâche en m'accordant à deux reprises une bourse de recherche<sup>18</sup>. » L'auteur s'explique sur son ambition et le désir d'écrire un livre autour de Nicole Vedrès sans donner le titre de son ouvrage. Si l'hypothèse d'un travail mené par Annette Smith semble se confirmer, qu'il ait abouti ou non, la présence d'un manque est également identifiable. En effet, le non-dit du document porte ici sur deux points. Tout d'abord, quel est le titre de l'ouvrage dont on réalise qu'il s'agit d'un travail universitaire ou critique pour reprendre les termes de François-Régis Bastide et d'Annette Smith ? Autre problème majeur, que sont devenues les trois premières pages manquantes. Enfin, élément le plus important selon moi, l'absence d'une lettre d'accompagnement sans doute adressée à Bernard Dort en remerciement pour l'entretien évoqué dans l'avant-propos qu'il a accordé à l'auteur.

Comme l'explique Arlette Farge dans *Le Goût de l'archive*<sup>19</sup> et pour le formuler autrement, un document d'archives seul ne dit rien, il expose un fait, mais sans recoupement, il n'apporte pas d'éléments de réponse. Cette remarque prend tout son sens avec le deuxième document qui se trouve dans la même pochette. Il s'agit de la photocopie d'un article de presse intitulé « A la recherche de Nicole Vedrès » dont le contenu relie l'ensemble des documents évoqués tout au long de cette intervention. Cet article dont on ne connaît ni la date de publication ni le périodique dans lequel il a été publié contient à lui seul les réponses aux questions soulevées par les diverses correspondances évoquées au cours de cette intervention. Ainsi, l'ensemble des documents et articles cités tout au long de cette communication conduit à l'hypothèse suivante : l'avant-propos ne proviendrait-il pas de la thèse d'Annette Smith soutenue en 1970 en Sorbonne en France et consacrée à l'œuvre de Nicole Vedrès ?

Une nouvelle fois, il est nécessaire d'éviter toute affirmation sans l'argumenter. De manière générale nous nous accordons à dire qu'un document d'archives témoigne de par son existence de la preuve avérée d'un fait ou d'un objet lorsque ce dernier est *écrit*. « L'archive a vocation à servir de preuve à l'action qu'elle supporte, alors que l'œuvre n'a pas vocation à prouver, elle a vocation à faire connaître, à diffuser les idées [...]»<sup>20</sup>. C'est la caractéristique première des archives, en quoi elles s'opposent aux œuvres littéraires qui sont le produit et la

---

<sup>18</sup> Fonds Dort, cote : DOR 76.25. Consulté entre le 23 et le 25 novembre 2011 à l'IMEC de Caen.

<sup>19</sup> FARGE Arlette, *op. cit.*, p. 19.

<sup>20</sup> CHABIN Marie-Anne, *op. cit.*, p. 40.



finalité même de l'action de leur auteur<sup>21</sup> ». D'où, pour reprendre les propos de Marie-Anne Chabin, « la nécessité que le document présente des garanties d'authenticité et de fiabilité<sup>22</sup> » : l'auteur, le destinataire, la date et le motif. Cette photocopie, qui pourtant atteste la preuve de l'existence d'une thèse, par ses manques conduits à remettre en cause sa légitimité. Il n'y a pas de date, pas de destinataire et le fait que le support soit une reproduction, et ce même s'il s'agit de l'original en tant que documents d'archives oblige à retrouver cet ouvrage.

L'évolution constante des technologies de l'information et de la communication permet un gain de temps considérable. Afin d'identifier la thèse et de la consulter, les outils mis à notre disposition tels que les sites Internet du Sudoc, de la Bnf, de la bibliothèque de la Sorbonne ou encore des moteurs de recherche sont d'une aide précieuse. La saisie du nom d'Annette Smith et de quelques mots-clés sur Internet ne donne pas de résultats pertinents au premier regard : Pas de traces d'un travail universitaire à l'exception d'un lien renvoyant à un ouvrage en anglais, mis en ligne et présentant une longue liste de thèses soutenues en 1970 dont celle d'Annette Smith. Il s'agit là d'un ouvrage numérisé contenant l'ensemble des thèses soutenues et consacrées à la littérature française depuis 1885. Des démarches sont entreprises auprès de la BnF et de la bibliothèque de la Sorbonne afin de pouvoir consulter le travail universitaire d'Annette Smith. Mais aucune d'elles n'aboutit. Une nouvelle tentative est faite auprès de la bibliothèque de la Sorbonne, cette fois-ci en leur transmettant les informations obtenues d'un des fonds conservés à l'IMEC. Un membre du personnel de la bibliothèque de la Sorbonne consulte alors la version papier de l'inventaire des thèses de doctorat et peut ainsi identifier et retrouver la thèse d'Annette Smith, ouvrage stocké au centre technique du livre de l'enseignement supérieur (le CTLES). Ce centre créé en 1994 « assure la collecte, la conservation et la communication des livres et autres documents d'intérêt patrimonial et scientifique que lui confient en dépôt temporaire ou lui cèdent les bibliothèques des universités et autres établissements d'enseignement supérieur d'Ile-de-France<sup>23</sup> ». Il s'agit donc d'un lieu d'Archives. Ce parcours, de l'identification de la thèse à sa localisation, montre qu'il a fallu pour cette personne retourner à *la source*, car l'outil informatique a conservé ou créé un manque résultant de la *migration* de la version papier au support numérique. Comme le montre l'illustration 2, le non-dit du document d'archives a été corrigé

---

<sup>21</sup> *Id.*

<sup>22</sup> *Id.*

<sup>23</sup> Centre technique du livre de l'enseignement supérieur, Site officiel du CTLES [en ligne]. <[www.ctles.fr/base.php?page=mission](http://www.ctles.fr/base.php?page=mission)>. Page consultée le 7 mai 2012.

et les références de la thèse d'Annette Smith sont depuis accessibles en ligne. Cette norme internationale permet l'échange d'information bibliographique à travers le monde et permet également de faire apparaître la date de mise en ligne des références de la thèse d'Annette Smith, le 8 février 2012. La découverte de cette thèse a permis de confirmer l'exactitude de l'avant-propos trouvé dans le fonds Dort avec celui contenu dans la thèse qui m'a été transmis mi-février 2012.

A partir de cette étude de cas, la thèse d'Annette Smith consacrée romans de Nicole Vedrès, j'ai tenté de mettre en évidence le fait que si les documents et les articles naissent avec un non-dit, celui-ci est repris par la technologie de l'information qui elle-même peut en incrémenter d'autres. De même, le lecteur dans la finalité de produire une communication ou un ouvrage créé ou reprend un non-dit, puisqu'il n'emploie que l'information qu'il recherche. Par conséquent, le non-dit créé peut l'être aussi bien par son concepteur que par son utilisateur. Pourtant, sa présence dans les fonds d'archives permet aux chercheurs d'envisager de nouvelles pistes de réflexion et l'on parle alors de recherche par l'absence<sup>24</sup>. Enfin, même si le non-dit se perpétue à travers les outils informatiques, l'accessibilité aux archives se voit de plus en plus simplifiée et il devient aisé de produire ce que les archivistes nomment collection(s). En d'autres termes, la conception d'une thématique ou d'établir une réflexion à l'attention des publics tout en valorisant leurs fonds conservés. Le danger qui menace le chercheur est donc un surplus d'informations et sa vitesse de transmission. Il lui appartient d'exploiter dès que nécessaire les « sources premières », ici les archives déposées dans différents lieux de conservation, tout en gardant à l'esprit que ces preuves ont par essence un ou plusieurs non-dits, tout en se préservant de les utiliser comme des archives-preuve ou une archives-reflet.

---

<sup>24</sup> Sur ce point, je me permets de renvoyer à mes travaux universitaires, *Le Répertoire comme source, pour un nouvel usage auprès des lecteurs*, Université d'Angers, 2013 dans lequel est définie une méthode de recherche qui repose sur les notions d'absence et de non-dit à partir de fonds d'archives.

- 🔗 Le Chêne (cote : LCH ; sous-fonds clos rattaché au fonds Hachette)

  - 📖 LCH C8 B5 D5
- 🔗 Max-Pol Fouchet (cote : FCH ; fonds clos)

  - 📖 FCH 48.97
  - 📖 FCH 98.96
  - 📖 FCH 284
- 🔗 Le Figaro (cote : FIR ; collection)

  - 📖 FIR 10.12
- 🔗 Jean Queval (cote : QVL ; fonds clos)

  - 📖 QVL C3.02-09
- 🔗 Le Seuil (cote : SEL ; fonds ouvert)

  - 📖 SEL
  - 📖 SEL 4501.17
  - 📖 SEL 4517.7
  - 📖 SEL S3 B140 D3
- 🔗 Ludmila Savitzky (cote : SVZ ; fonds clos)

  - 📖 SVZ 11
- 🔗 Bernard Dort (cote : DOR ; fonds clos)

  - 📖 DOR 7.22
  - 📖 DOR 76.25
  - 📖 DOR 76.26

Illustration 1 : liste des fonds consultés à l'IMEC de Caen

